



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP



RAPPORT ANNUEL ET COMPTES 2016

Synthèse

TABLE DES MATIERES

	Page
1. L'ESSENTIEL EN BREF	5
1.1. Ensemble de la Fondation	5
1.2. Branche Comptes de libre passage	6
1.3. Branche Prévoyance professionnelle LPP	7
1.4. Branche Assurance de risque des chômeurs	8
1.5. Branche Contrôle de la réaffiliation	9
2. PLACEMENTS DE CAPITAUX	9
2.1. Rendements – branches	9
2.2. Rendements – catégories de placements	10
2.3. Stratégie de placement et répartition des placements (asset allocation)	11
2.4. Afflux de capitaux	12
3. COMPTES ANNUELS	13
3.1. Bilan de l'ensemble de la Fondation	13
3.2. Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation	14
4. TACHES ET ORGANISATION	16
4.1. Forme juridique et but	16
4.2. Missions	16
4.3. Organisation	17
4.4. Composition du Conseil de fondation	18

AVANT-PROPOS

La Fondation institution supplétive LPP s'est vue à nouveau confrontée en 2016 à des défis qui ont demandé un engagement supplémentaire de la part des collaborateurs et de tous les organes à tous les niveaux.

La forte croissance de la branche Comptes de libre passage qui dure depuis des années s'est poursuivie en 2016 sans faiblir. Ainsi, le nombre de comptes actifs en décembre a franchi pour la première fois la barre d'un million et la fortune a dépassé les 10 milliards de francs. Les défis opérationnels qui en ont découlé n'ont pu être relevés qu'en augmentant le nombre de collaborateurs. La branche CLP a dégagé un rendement de 1.6% sur le capital. Cela représente d'autant plus un succès étant donné que plus de la moitié de la fortune doit être investie sur le marché monétaire à des taux négatifs du fait de la tolérance restreinte au risque.

Le plus grand projet de l'institution supplétive a été la mise en œuvre du nouveau droit du divorce, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Dans le cadre de cette loi, la Fondation institution supplétive LPP sert à nouveau de filet de sécurité au deuxième pilier car, à l'âge de la retraite, les fonds de libre passage issus du partage de la prévoyance en cas de divorce peuvent y être convertis en une rente – dans la mesure où cela n'est pas possible auprès d'une autre institution de prévoyance. Pour appliquer les nouvelles dispositions légales, de nouveaux processus de travail ont été mis en place et les processus existants ont été adaptés. De plus, des clarifications juridiques approfondies ont dû être effectuées et les systèmes de gestion adaptés en conséquence. Grâce à leur formidable engagement, les participants ont clôturé le projet avec succès et dans les délais.

Le Conseil de fondation et son comité se sont vus contraints, dans l'année sous revue, de chercher un nouveau directeur après le départ de Max Meili à fin mai. La recherche s'est achevée avec succès avec l'élection de Marc Gamba par le Conseil de fondation lors de la session extraordinaire du 26 octobre. Marc Gamba a pris ses fonctions au sein de l'institution supplétive le 1^{er} janvier 2017.

Les intérêts négatifs sur le marché des capitaux représentent un grand défi pour l'ensemble du deuxième pilier en Suisse. Ils sont de mauvais augure pour la

stabilité du système de retraite à l'avenir. Comme les taux d'intérêts ont continué à chuter pendant l'exercice sous revue en raison de la politique monétaire extrêmement expansive menée par les banques centrales, des plus-values ont été dégagées sur les portefeuilles d'obligations. De même, les marchés boursiers étrangers et les biens immobiliers ont connu une augmentation de valeur. Ainsi, les branches LPP et AC de l'institution supplétive ont enregistré un rendement réjouissant respectivement de 3.7% et de 3.5% sur leur fortune prudemment investie.

Vu la faiblesse persistance des taux d'intérêt, le Conseil de fondation a décidé de diminuer le taux d'intérêt technique de 2.5% à 2.0% dans la branche LPP. Cette mesure a immédiatement entraîné une diminution du degré de couverture, mais garantit une évaluation plus réaliste des engagements dans cette branche.

Ce ne sont pas les défis à relever qui manqueront à la Fondation institution supplétive dans un proche avenir. Un exemple parmi d'autres sera la «Prévoyance vieillesse 2020», à condition qu'elle passe l'étape de la votation populaire à l'automne 2017.

Nous tenons ici à remercier tous les collaborateurs, organes et tiers sans qui la Fondation institution supplétive ne pourrait pas remplir son mandat sous cette forme.

Dr. Doris Bianchi	Roman Senti	Marc Gamba
Présidente du	Directeur adjoint	Directeur
Conseil de fondation		à partir du 01.01.2017

1. L'ESSENTIEL EN BREF

1.1. Ensemble de la Fondation

Il est désormais devenu presque habituel d'annoncer que les volumes d'affaires sont particulièrement élevés. L'exercice 2016 ne fait pas exception. En effet, dans la branche Comptes de libre passage, quelque 2.49 milliards de francs d'afflux et environ 1.44 milliard de francs de sorties de capitaux ont été comptabilisés. La branche Prévoyance professionnelle LPP s'inscrit elle aussi en progression dans pratiquement tous les domaines, comme le nombre d'affiliations et d'assurés, la fortune de prévoyance et les effectifs de rentiers. Dans la branche Contrôle de la réaffiliation, le nombre d'annonces a également de nouveau augmenté tandis que le nombre de rentes dans l'assurance de risque des chômeurs est resté à peu près au même niveau que l'année précédente.

L'institution supplétive mise sur une stratégie de placement à faible risque pour les placements de capitaux car sa structure d'engagements diverge de celle d'un établissement de prévoyance traditionnel (notamment dans les branches AC et CLP). Néanmoins, elle a pu dégager un rendement satisfaisant de 2.0% en 2016. Les objectifs de rendement ont pu être largement dépassés dans toutes les branches.

Ensemble de la Fondation (CHF '000)	2016	2015	Ecart
Nombre de comptes/assurés actifs	1'212'127	1'151'133	5.3%
Nombre de rentes versées	9'740	9'276	5.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	13'177'926	11'640'134	13.2%
Capitaux de prévoyance nécessaires ¹	12'047'533	10'638'731	13.2%
Excédent de charges/de recettes ²	128'990	-68'410	—
Frais administratifs directs	17'281	16'076	7.5%
Rendement sur le capital	2.0%	0.1%	1.9%
Degré de couverture	109.4%	109.4%	0.0%

¹ et provisions techniques

² avant dissolution/constitution des réserves de fluctuation

1.2 Branche Comptes de libre passage

La branche Comptes de libre passage («CLP») connaît chaque année une forte hausse de son volume d'affaires. Cela implique une charge administrative élevée: outre le nombre croissant de processus liés à l'afflux et à la sortie de capitaux, les collaborateurs ont traité environ 100'000 demandes téléphoniques de clients en 2016.

L'augmentation indiquée du nombre de comptes n'est plus aussi significative qu'au cours des précédentes années. Avant que l'institution supplétive ne se charge elle-même de la gestion administrative, un compte était ouvert par versement. Ces comptes multiples par client sont systématiquement regroupés depuis quelques années. On constate une augmentation de ces entrées multiples de prestations de libre passage par titulaire de compte. Le personnel en place n'arrivait plus à gérer cette quantité de versements. C'est pourquoi l'institution supplétive a embauché 15 collaborateurs temporaires au quatrième trimestre pour traiter pendant deux mois plus de 30'000 paiements entrants.

Chiffres-clés CLP (CHF '000)	2016	2015	Ecart
Nombre de comptes	1'016'436	957'810	6.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	10'088'816	8'854'194	13.9%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	9'512'895	8'363'904	13.7%
Excédent de charges/de recettes ¹	85'631	-89'830	—
Frais administratifs directs	5'223	4'427	18.0%
par compte en CHF	5.14	4.62	11.2%
Rendement sur le capital	1.6%	-0.1%	1.7%
Rémunération des comptes	0.2%	0.3%	-0.1%
Degré de couverture	106.1%	105.9%	0.2%

¹ avant dissolution/constitution des réserves de fluctuation

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération de l'avoire d'épargne s'aligne en premier lieu sur les possibilités financières de la Fondation et ensuite sur les taux d'intérêt crédités sur les comptes de libre passage par une sélection représentative de banques suisses. La rémunération est revue chaque trimestre. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le taux d'intérêt est déterminé à l'aide d'une valeur indicative qui est fonction du degré de couverture. Ce dernier dépend à son tour du taux de swap à 5 ans. Dans l'année sous revue, le Conseil de fondation

a tenu compte du niveau historiquement bas des taux d'intérêt en abaissant le taux de rémunération de 0.3% à 0.2%.

1.3 Branche Prévoyance professionnelle LPP

Les processus dans le système de gestion Apollo 2 sont à un stade de développement bien avancé. Toutes les sortes de mutations rétroactives peuvent être effectuées de manière efficace et présentées de manière compréhensible.

L'objectif d'extension du domaine surobligatoire (jusqu'au max. LAA) a été suspendu car la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales dans le domaine du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce était prioritaire dans la deuxième moitié de l'année 2016. La nouvelle tâche décrite dans l'art. 60 LPP a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2017. D'autre part, une analyse des répercussions de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 a été commencée et sa mise en œuvre préparée. Ce thème marquera également l'année 2017.

Du côté du contentieux, les clients sont suivis de près après la facturation. Ceux qui ont de bonnes chances de pouvoir bientôt régler les montants impayés ou une partie de ces derniers sont conseillés individuellement. En outre, les plans de paiement sont soigneusement vérifiés et les clients contactés par téléphone avant d'engager des poursuites juridiques. Cette méthode s'avère souvent efficace et a un effet positif sur le collectif.

Chiffres-clés LPP (CHF '000)	2016	2015	Ecart
Nombre d'assurés actifs	36'319	34'694	4.7%
Nombre de rentes versées	5'177	4'733	9.4%
Nombre d'employeurs/entreprises	26'936	24'325	10.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	2'352'585	2'089'280	12.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires ¹	2'101'025	1'835'238	14.5%
Excédent de charges ²	-2'482	-13'865	-82.1%
Frais administratifs directs	10'905	10'666	2.2%
par personne assurée en CHF	262.79	270.53	-2.9%
Rendement sur le capital	3.7%	0.8%	2.9%
Taux d'intérêt technique	2.0%	2.5%	-0.5%
Degré de couverture	112.0%	113.8%	-1.8%

¹ et provisions techniques

² avant dissolution/constitution des réserves de fluctuation

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Au 1^{er} janvier 2017, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée étant donné que le renchérissement au cours de la période considérée a été négatif.

1.4. Branche Assurance de risque des chômeurs

Une augmentation des cas AI signalés a été constatée tandis que les octrois de rentes sont restés au même niveau que l'année précédente. L'accroissement des vérifications a entraîné une légère hausse de la charge de travail.

Le service des prestations est paré à faire face à cette charge supplémentaire. Les processus dans Apollo 2 soutiennent les collaborateurs, si bien que ceux-ci peuvent se concentrer sur l'examen des dossiers.

Comme les cas AI sont signalés quatre à cinq ans après le début de l'incapacité de gain, l'évolution du chômage est observée très attentivement.

Chiffres-clés AC (CHF '000)	2016	2015	Ecart
Nombre d'assurés actifs	159'372	158'629	0.5%
Nombre de rentes versées	4'563	4'543	0.4%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	736'525	696'660	5.7%
Capitaux de prévoyance nécessaires ¹	433'613	439'589	-1.4%
Excédent de recettes ²	45'841	35'285	29.9%
Frais administratifs directs	1'039	831	25.1%
par rente versée en CHF	227.69	182.86	24.5%
Rendement sur le capital	3.5%	0.2%	3.3%
Taux d'intérêt technique	2.0%	2.0%	0.0%
Degré de couverture	169.9%	158.5%	11.4%

¹ et provisions techniques

² avant dissolution/constitution des réserves de fluctuation

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Au 1^{er} janvier 2017, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée étant donné que le renchérissement au cours de la période considérée a été négatif.

1.5. Branche Contrôle de la réaffiliation

La marche des affaires est comparable à celle des années précédentes. Si les annonces sont complètes et transmises en temps utiles, le processus de contrôle est effectué très efficacement.

La priorité est mise sur la sensibilisation des établissements de prévoyance aux mécanismes du contrôle de la réaffiliation.

Chiffres-clés CR (CHF '000)	2016	2015	Ecart
Nombre de déclarations	16'755	16'120	3.9%
Frais administratifs directs	114	152	-25.0%

2. PLACEMENTS DE CAPITAUX

2.1. Rendements – branches

Dès le début de l'année 2016, les rendements sur le marché suisse des taux d'intérêt étaient en grande partie négatifs. Les rendements des portefeuilles sur la fortune des branches LPP et AC de respectivement 3.7% et 3.5% pour l'année 2016 peuvent donc être considérés comme très réjouissants. De même, les 1.6% réalisés sur la fortune CLP sont satisfaisants, surtout si l'on considère que plus de la moitié du capital a dû être investie sur le marché monétaire présentant un rendement négatif. L'objectif de rendement a été dépassé dans toutes les branches.

Comparés à la référence correspondante, les résultats dégagés dans les trois branches sont différents: en raison de la gestion des risques basée sur des règles, la part d'actions détenue dans la branche CLP a été systématiquement plus faible à celle de la stratégie. Cela justifie principalement la sous-performance de 0.3% par rapport à l'indice de référence. La situation dans la branche AC a été l'inverse. Il en a résulté une surperformance de +0.2% par rapport à l'indice de référence. Dans la branche LPP, le rendement de l'indice de référence a été égalé presque à la deuxième décimale près.

La couverture conséquente d'une grande partie des risques de change n'a pas porté ses fruits dans l'année sous revue pour des raisons liées aux considérations de rendement. Sans la couverture du risque de change, le rendement global aurait été supérieur de 0.3 point de pourcentage. C'est surtout la hausse du dollar américain après l'élection surprise de Donald Trump qui a conduit à ce résultat.

Evolution du rendement	2016	2015
Prévoyance LPP	3.7%	0.8%
Comptes de libre passage	1.6%	-0.1%
Assurance de risque des chômeurs	3.5%	0.2%
Total	2.0%	0.1%

2.2. Rendements – catégories de placements

Une forte baisse des taux d'intérêt immédiatement après la décision des Britanniques de quitter l'UE a entraîné une situation grotesque dans laquelle tous les emprunts de la Confédération présentaient des rendements négatifs, même ceux d'une durée résiduelle de cinquante ans. Même si ce phénomène s'est dissipé en grande partie à la fin de l'année, il en a résulté une performance positive sur les placements obligataires malgré les intérêts négatifs. Dans le domaine de la catégorie «Liquidités/marché monétaire CHF» importante pour la branche CLP, la perte attendue de -0.6% s'est confirmée en raison de la politique des taux d'intérêt de la BNS.

L'élection surprise de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis a entraîné une hausse tout aussi surprenante des marchés boursiers internationaux. Les grandes entreprises suisses n'ont pas pu profiter de cet élan. En revanche, comme lors des années précédentes, les placements immobiliers suisses ont contribué positivement au résultat annuel. La plus forte progression en valeur absolue a été enregistrée sur les matières premières. Leur appréciation doit être considérée dans le contexte des pertes essuyées les années précédentes (2015: -27%).

Catégorie de placements	Part de la fortune 31.12.2016			Performance 2016	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie ¹	Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	5'314.8	40.6%	38.0%	-0.6%	-0.9%
Obligations Suisse	2'568.1	19.6%	20.3%	1.4%	1.6%
Obligations monde	2'006.3	15.3%	15.6%	2.9%	4.1%
Actions Suisse	589.5	4.5%	4.3%	-1.5%	-1.4%
Actions monde	1'270.5	9.7%	10.6%	10.8%	10.3%
Actions marchés émergents	215.0	1.6%	2.1%	12.9%	12.9%
Valeurs immobilières Suisse	953.1	7.3%	7.5%	5.3%	6.6%
Valeurs immobilières monde	57.3	0.4%	0.5%	7.6%	7.6%
Matières premières	141.5	1.1%	1.2%	21.8%	19.2%
FX Overlay	-21.6	-0.2%			
Total global	13'094.66	100.0%	100.0%	2.0%	2.3%

¹ pondérée, basée sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

2.3. Stratégie de placement et répartition des placements (asset allocation)

Dans l'année sous revue, la stratégie de placement n'a été modifiée dans aucune des branches.

L'approche de la gestion des risques basée sur des règles a entraîné dans la branche CLP une surpondération systématique des liquidités et des placements monétaires au détriment des autres catégories de placement, notamment des actions monde. Dans la branche AC, cette approche a entraîné, en raison du degré de couverture élevé, une surpondération systématique des investissements en actions et matières premières au détriment des placements à revenu fixe. Dans l'ensemble, les stratégies de placement ont cependant été suivies de manière très rigoureuse.

Allocation de placement au 31.12.2016 (Ensemble de la Fondation)	CLP		LPP		AC	
	Stratégie	Répartition	Stratégie	Répartition	Stratégie	Répartition
Liquidités/marché monétaire CHF	47.5%	50.5%	1.0%	2.0%	20.0%	21.3%
Obligations Suisse	14.0%	13.2%	46.0%	46.1%	29.0%	26.8%
Obligations monde	14.5%	14.4%	20.0%	19.2%	17.0%	16.5%
Actions Suisse	4.0%	4.2%	5.0%	5.3%	5.5%	5.8%
Actions monde	10.0%	8.9%	12.0%	11.8%	14.5%	14.8%
Actions marchés émergents	2.0%	1.4%	2.0%	2.2%	3.0%	3.4%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	6.7%	10.0%	10.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.0%	0.0%	2.0%	1.8%	2.0%	2.2%
Matières premières	1.0%	0.8%	2.0%	1.7%	2.0%	2.4%
FX Overlay	0.0%	-0.2%	0.0%	-0.2%	0.0%	-0.2%
Total placements de capitaux	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Dont placements alternatifs	1.0%	1.4%	2.0%	2.0%	2.0%	2.8%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	1.0%	0.8%	2.0%	1.7%	2.0%	2.4%
Autres placements alternatifs ¹	0.0%	0.6%	0.0%	0.3%	0.0%	0.4%

¹ Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

2.4. Afflux de capitaux

Même si la croissance de l'afflux de capitaux dans la branche CLP a légèrement ralenti par rapport à l'année précédente, les nouveaux fonds de plus d'un milliard de francs nets sont particulièrement impressionnants. La branche LPP a également enregistré un afflux de fonds net élevé. La branche AC, en revanche, a connu la situation inverse car les taux de cotisation ont été abaissés en raison de la très bonne situation financière.

Afflux de capitaux ¹ (CHF '000)	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Afflux net total	1'290'480	1'180'853	9.3%
Afflux net CLP	1'089'842	1'034'884	5.3%
Afflux net LPP	184'485	116'895	57.8%
Afflux net AC	16'154	29'074	-44.4%

¹ Cotisations après déduction des prestations versées et des frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

3. COMPTES ANNUELS

3.1. Bilan de l'ensemble de la Fondation

	31.12.2016 CHF '000	31.12.2015 CHF '000
ACTIF		
Placement de la fortune	13'352'339	11'881'719
Liquidités	80'749	94'345
Créances sur les cotisants	157'804	144'791
Autres créances	18'346	12'055
Placements de capitaux	13'094'661	11'628'827
Matériel d'exploitation	780	1'700
Actifs de régularisation	4'093	4'152
Total des actifs	13'356'432	11'885'871
PASSIF		
Engagements	167'075	235'656
Passifs de régularisation	2'691	2'244
Réserves de contributions patronales	279	314
Provisions non techniques	8'462	7'523
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12'047'533	10'638'731
Capital de prévoyance assurés actifs	10'362'037	9'127'069
Capital de prévoyance rentiers	998'144	877'581
Provisions techniques	687'352	634'081
Réserve pour fluctuation des cours	929'808	848'070
Fonds disponibles/découvert	200'585	153'333
Total des passifs	13'356'432	11'885'871

3.2. Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation

	2016 CHF '000	2015 CHF '000		2016 CHF '000	2015 CHF '000
Cotisations ordinaires et autres et apports	234'174	227'225	Résultat net du placement de la fortune	243'565	-2'714
Cotisations salariés	101'007	99'868	Intérêts encaissés sur les liquidités	7	10
Cotisations employeurs	123'378	121'341	Intérêts des autres créances	1'999	1'213
Apports et subsides	9'789	6'016	Rémunération des placements de capitaux	262'984	16'133
Prestations d'entrée	2'823'661	2'410'436	Dépenses de gestion de la fortune	-18'757	-16'432
			Charges d'intérêts	-2'667	-3'637
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>3'057'834</i>	<i>2'637'661</i>	Dissolution/constitution de provisions non techniques	-939	-2'135
Prestations réglementaires	-316'729	-292'658	Autres recettes	9'914	6'876
Rentes de vieillesse	-34'481	-30'696	Autres charges	-5'133	-2'727
Rentes de survivants	-5'578	-4'998	Charges administratives	-24'747	-23'228
Rentes d'invalidité	-22'057	-20'928	Frais administratifs généraux	-24'372	-22'833
Rentes pour enfants	-2'597	-2'637	Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-273	-269
Prestations en capital lors de la retraite	-221'419	-198'209	Autorité de surveillance	-102	-125
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-31'370	-35'189	<i>Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>	<i>128'990</i>	<i>-68'410</i>
Prestations de libre passage cas de sinistres	772	0	Modification de la réserve pour fluctuation des cours	-81'738	105'068
Prestations de sortie	-1'425'358	-1'141'206	Constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-81'738	0
			Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	0	105'068
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-1'742'087</i>	<i>-1'433'864</i>	Excédent de recettes	47'252	36'658
Dissolution/constitution	-1'408'838	-1'247'731			
Capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations					
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-1'204'253	-1'094'237			
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-120'563	-52'309			
Dissolution/constitution des provisions techniques	-53'271	-47'953			
Rémunération du capital d'épargne	-30'787	-53'344			
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	35	111			
Dépenses d'assurance	-580	-547			
Résultat net de la partie assurance	-93'671	-44'481			

4. TACHES ET ORGANISATION

4.1. Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983 à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP) par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

4.2. Missions

L'art. 60, al. 2 et 5, et l'art. 11, al. 3bis, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP:

La Fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes:

- > Comptes de libre passage (art. 60, al. 5, LPP)
- > Prévoyance professionnelle LPP (art. 60, al. 2, let. a, b, c, d, LPP)
- > Assurance de risque des chômeurs (art. 60, al. 2, let. e, LPP)
- > Contrôle de la réaffiliation (art. 11, al. 3bis, LPP)

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche Prévoyance professionnelle LPP, la Fondation peut rendre des décisions (art. 60, al. 2bis, LPP).

4.3. Organisation

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Fondation accomplit toutes les tâches administratives avec son organisation propre, laquelle comprenait 161 personnes à la fin de l'année 2016.

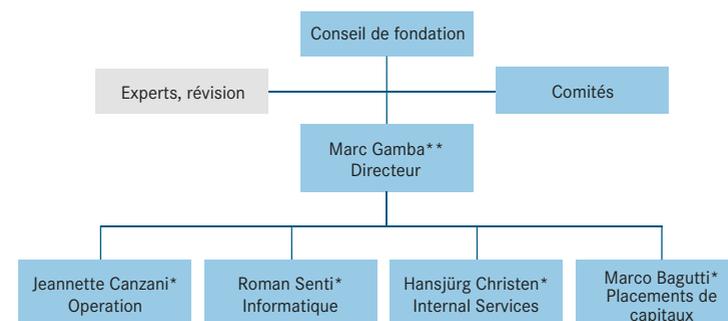
Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gestionnaires de portefeuilles, sous la direction du domaine Placements de capitaux.

Dans le domaine Contrôle des placements, la Fondation reçoit l'appui de PPCmetrics SA, dans le domaine Comptabilité des titres et Global Custody, celui d'UBS SA et, pour les questions juridiques, celui de Dr. Hans-Ulrich Stauffer. Le rôle d'expert en matière de prévoyance professionnelle est assumé par Patrick Spuhler, Prevanto SA. La société de révision est BDO SA, Zurich.

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix membres sont désignés par les associations faïtières des salariés et des employeurs et deux membres représentent le secteur public.

Pour le seconder dans sa mission, le Conseil de fondation a institué des comités chargés de différentes tâches.

Fin 2016, l'organisation était la suivante:



* Membre de la direction

** à partir du 01.01.2017

4.4. Composition du Conseil de fondation

En 2016, le Conseil de fondation se composait comme suit:

Représentants des salariés

Dr. Doris Bianchi (présidente)	Union syndicale suisse, Berne
Franz Cahannes	Unia, Zurich
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Berne
Jorge Serra	Syndicat suisse des services publics (SSP), Zurich

Représentants des employeurs

Martin Kaiser (vice-président)	Union patronale suisse, Zurich
Andreas Markwalder	GastroSocial, Aarau
Henrique Schneider	Union suisse des arts et métiers, Berne
Dr. Andreas Lüthi	proparis, prévoyance Arts et métiers Suisse, Berne
François Gumy	Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne

Représentants des pouvoirs publics

Dòra Makausz	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne
Vacant	

Zweigstelle Deutschschweiz

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Weststrasse 50
Postfach
8036 Zürich

Agence régionale de la Suisse romande

Fondation institution supplétive LPP
Passage St-François 12
Case postale 6183
1002 Lausanne

Agenzia regionale della Svizzera italiana

Fondazione istituto collettore LPP
Viale Stazione 36, Stazione FFS
Casella postale
6501 Bellinzona

Fondation
institution supplétive LPP
Direction
Weststrasse 50
8003 Zurich

www.aeis.ch